

Canada
Province de Québec
Municipalité de Saint-René-de-Matane

POLITIQUE ADMINISTRATIVE NUMÉRO 2013-01

**POLITIQUE ADMINISTRATIVE NUMÉRO 2013-01,
INTITULÉE « POLITIQUE CONCERNANT L'ENTRETIEN
MÉCANIQUE DE LA MACHINERIE SERVANT AU
DÉNEIGEMENT ET AUX DIFFÉRENTS TRAVAUX PUBLICS
DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE »**

ARTICLE 1 BUT

La présente politique administrative a pour but de définir en quoi consiste l'entretien mécanique de toute la machinerie servant au déneigement du territoire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

Cette politique assure à la Municipalité que la machinerie est entretenue de façon adéquate tout au long de l'année, et ce, dans le but de prolongée sa durée.

ARTICLE 2 DÉFINITION DES TERMES

EMPLOYEUR

Désigne la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

EMPLOYÉ

Désigne le personnel qui a l'utilisation de la machinerie municipale.

MACHINERIE

Tout véhicule et équipement servant au déneigement. Toute machinerie présentement en usage et toute machinerie qui sera acquise ultérieurement.

ARTICLE 3 RESPONSABLE DE L'ENTRETIEN GÉNÉRAL

L'opérateur de la machinerie de déneigement.

ARTICLE 4 SUPERVISION DE L'ENTRETIEN

Le maire et/ou _____ est autorisé à superviser l'entretien général de tout véhicule et équipement servant au déneigement.

ARTICLE 5 LIEU DE L'ENTRETIEN

ARTICLE 6 LIEU DE LA SUPERVISION

ARTICLE 7 PÉRIODE DE LA SUPERVISION

ARTICLE 8

ARTICLE 9 UTILISATION DU GÉNÉRIQUE DU MASCULIN

Le générique masculin est utilisé sans intention discriminatoire et uniquement dans le but d'alléger le texte.

ARTICLE 10 ENTRÉE EN VIGUEUR

La présente politique entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTION – Résolution 2013- _____ 2013
Par M. le conseiller _____

ENTRÉE EN VIGUEUR _____ 2013

**Politique numéro 2013-01, intitulée « Politique concernant l'entretien mécanique de la
machinerie servant au déneigement de la Municipalité de Saint-René-de-Matane »**

Yvette Boulay, g.m.a.
Directrice générale
et secrétaire-trsorière

Roger Vaillancourt
Maire

YB/DG/dg